

ANNEE ELECTORALE : QUE DEVONS-NOUS FAIRE ? (Ac 2, 37)

Exhortation du Comité permanent de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO) aux fidèles catholiques, aux hommes et aux femmes de bonne volonté

INTRODUCTION

1. Après avoir organisé, en 2006, les élections qui ont marqué l'entrée dans la troisième République et célébré, en 2010, le jubilé d'or de son accession à la souveraineté nationale et internationale, la RD Congo s'apprête à vivre, en cette année, un autre rendez-vous décisif avec l'histoire : la tenue des élections présidentielles et législatives.

2. L'Eglise catholique, à travers le Comité permanent des Evêques de la CENCO réuni à Kinshasa en session ordinaire du 21 au 25 février 2011, veut apporter sa contribution pour que ces nouvelles élections puissent consolider les bases d'une destinée communautaire à construire dans la justice¹, la vérité et la paix, et ouvrir ainsi de nouveaux horizons pour l'avenir de la Nation. Le peuple congolais s'interroge avec justesse : *que devons-nous faire pour atteindre cet objectif ? (cf. Ac 2, 37).*

LA PERIODE PRE-ELECTORALE

3. Il est urgent et indispensable de préciser l'enjeu fondamental et décisif pour la Nation qui fonde le devoir du peuple de participer aux élections. Cet enjeu consiste essentiellement dans **la construction d'un Congo réellement démocratique, apaisé et porteur, grâce à une politique de bonne gouvernance, de nouvelles possibilités de développement pour notre peuple.** Il s'agit de bâtir un Congo respectueux des droits humains, un Congo plus fort aussi pour assurer à tous les Congolais un contexte qui leur permette de mieux faire face aux défis du futur. Si tel est l'enjeu, la période pré-électorale est capitale. Elle doit nous permettre, à travers certaines options fondamentales, de préparer de la meilleure manière ce rendez-vous historique.

Consolider la démocratie

4. Nous remercions le Seigneur pour tous les pas déjà franchis par la RD Congo dans son processus de démocratisation qui doit se poursuivre et se consolider. Il s'agit notamment du fonctionnement effectif des institutions issues des élections démocratiques², de la reconnaissance du peuple comme le souverain primaire, détenteur du pouvoir.

5. Les élections sont un exercice essentiel dans toute démocratie, où l'égalité de tous devant la loi doit être garantie. Elles doivent être libres et transparentes. Car la démocratie, c'est d'abord le respect des droits humains et des libertés fondamentales ; c'est ensuite la

¹ Cf. *La justice grandit une nation* (Pr 14, 34). *La restauration de la Nation par la lutte contre la corruption.* Message de la CENCO aux fidèles catholiques, aux hommes et aux femmes de bonne volonté à l'occasion du 49^{ème} anniversaire de l'indépendance de la RD Congo, Editions du Secrétariat général de la CENCO, Kinshasa 2009.

² Cf. *Changeons nos cœurs* (cf. Jl 2, 13). *Appel à un engagement réel pour la reconstruction de notre pays.* Message du Comité permanent des Evêques de la République Démocratique du Congo aux fidèles catholiques et aux hommes de bonne volonté, Editions du Secrétariat général de la CENCO, Kinshasa 2008, n° 5.

séparation stricte des pouvoirs, c'est-à-dire la non-concentration des trois pouvoirs entre les mains d'un seul individu ou d'un groupe ; puis, c'est le contrôle externe et interne des mandataires du peuple ; enfin, c'est la participation au pouvoir de la société civile, donc de tout le peuple.

6. A travers les élections, le peuple congolais est appelé à exercer, dans la liberté et avec un discernement requis, son droit de choisir ses gouvernants à tous les échelons et ses représentants dans les Assemblées Provinciales et dans les deux Chambres du Parlement. C'est par son choix, qu'il décide de son avenir en confiant à ses élus la lourde responsabilité de présider à son devenir. C'est le lieu de rappeler que **la volonté du peuple et ses choix doivent être impérativement respectés**. D'où l'importance d'organiser *des élections locales pour construire la démocratie à la base et rapprocher ainsi le peuple de ses gouvernants*.

7. Dans la perspective des prochaines échéances électorales, la Constitution a été révisée. La CENCO en prend acte, mais elle ne saurait s'empêcher de relever que la Constitution, gage du consensus national laborieusement obtenu et retrouvé, approuvée par référendum, a été révisée de manière précipitée et expéditive. En effet, la Constitution modifiée a été votée et promulguée en moins de deux semaines, en fin d'une session extraordinaire du Parlement à l'ordre du jour de laquelle elle n'avait pas été inscrite initialement alors qu'elle aurait pu intervenir en toute sérénité, plus tôt, sur base d'une large concertation et d'un débat public et parlementaire ouvert.

8. Cette procédure a suscité beaucoup d'inquiétudes dans l'opinion nationale. Ce qui a amené certains à s'interroger sur la visée réelle de la révision constitutionnelle. *Nous craignons que cette révision ne prélude à d'autres qui conduiraient au retour du monopartisme, à la fin de la démocratie et à l'instauration d'une nouvelle dictature*.

9. Nous avons été fortement affectés et indignés par la virulence de la réplique du Gouvernement et ses propos désobligeants à l'égard de Son Eminence Laurent Cardinal Monsengwo. Nous estimons que son intervention ne comprend rien qui mérite une réaction aussi acerbe et irrévérencieuse. Le débat d'idées en démocratie n'autorise pas des attaques personnelles. A cet effet, la CENCO invite la population et les acteurs politiques à éviter tout discours discourtois et discriminatoire et à adopter des attitudes et des propos capables de favoriser l'unité de la Nation congolaise.

Assurer la sécurité nationale

10. La CENCO apprécie les efforts fournis par notre Gouvernement pour étendre l'autorité de l'Etat sur plusieurs zones jadis occupées par des groupes armés dans le Nord et le Sud-Kivu. Cependant, la situation sécuritaire du pays reste encore très préoccupante à cause d'un certain nombre de poches d'insécurité. En fait, quelques zones de notre pays n'ont pas encore connu la paix. L'attitude qu'affichent ceux qui ont la charge de veiller à l'intégrité territoriale et la sécurité de la population congolaise tout entière comme de ses biens soulève beaucoup d'interrogations. Il s'agit notamment des zones des Haut et Bas-Uelé dans lesquelles la LRA inquiète et tue impunément de paisibles citoyens congolais sur leur propre terre ; des groupes armés en Ituri et dans le Nord et le Sud-Kivu ; de l'insécurité dans certaines villes, susceptible de créer une psychose déstabilisante au sein de la population à l'approche des élections. Nous nous demandons, dans quel état d'âme ces concitoyens traumatisés par des situations de violence et des guerres pourront se rendre aux urnes pour élire de nouveaux dirigeants ?

Renforcer le programme de bonne gouvernance

11. La réussite du processus électoral exige nécessairement **un climat de sécurité sociale et économique pour la population**. Le Gouvernement est appelé à déployer un effort sans cesse croissant et rassurant, afin de répondre aux impératifs d'une véritable économie de développement.

12. Nous n'ignorons pas les avancées réalisées par l'Etat congolais en ce domaine. Mais, comme Pasteurs, témoins de la clameur de notre peuple (cf. Ex 3, 7), nous invitons le Gouvernement à redoubler d'efforts. **La souffrance de la grande majorité de la population est évidente et indiscutable**. La misère est devenue le mode d'existence quotidien pour la majorité des Congolaises et Congolais, dans un contexte d'inégalité criante et de prédation chronique au profit d'un petit groupe d'intérêts et d'une certaine élite socio-économique.

13. **Nous restons toujours préoccupés par la corruption**. Son ampleur et son ancrage au plus haut niveau de l'appareil de l'Etat constituent un handicap pour le développement économique et social de notre pays. L'Eglise catholique, déjà engagée dans la lutte contre la corruption, offre sa disponibilité au Gouvernement en vue d'une synergie d'efforts pour combattre ce fléau.

14. Dans le cadre de ce combat, la signature du traité d'adhésion à l'OHADA³ est un signal positif pour la sécurité des affaires dans notre pays. La RD Congo a tout à gagner en déposant l'instrument de ratification de ce traité dans les meilleurs délais.

15. La CENCO apprécie les efforts fournis par le Gouvernement pour l'atteinte du point d'achèvement de l'I-PPTE⁴. Elle souhaite voir les retombées de l'annulation de la dette affectées réellement et en priorité dans les secteurs-clefs de l'éducation, de la santé et des infrastructures sociales. Dans un dialogue franc et sincère avec le Gouvernement, l'Eglise catholique est disposée à s'impliquer dans la mise en œuvre de ces retombées budgétaires. Nous remercions le Premier Ministre qui, au nom de son Gouvernement, a accepté de dialoguer et d'examiner avec l'Eglise catholique l'opportunité et les modalités d'un partenariat de collaboration dans ces secteurs.

QUAND SONNERA L'HEURE DES ELECTIONS

16. Les regards de tous les congolais sont maintenant tournés vers les élections qui pointent à l'horizon. Quand viendra l'heure des élections, l'impératif doit être clair : que tout se déroule dans **le respect strict de la loi électorale**, la vérité et la transparence, sans fraude ni manipulation, dans l'apaisement, à l'exclusion de toute dérive autocratique et de toute forme de violence d'où qu'elle vienne⁵.

17. **Il incombe à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)** dont la composition et la répartition des fonctions entre ses membres doivent garantir l'impartialité et l'objectivité des résultats, de mettre tout en œuvre pour que les élections se déroulent suivant

³ L'Organisation pour l'Harmonisation des Droits des Affaires.

⁴ Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés.

⁵ Cf. Mgr Laurent Monsengwo, *Un dialogue positif et consensuel, communication de la CENCO*, Kinshasa, le 15 mai 2006, n° 8.

le calendrier promulgué et dans les meilleures conditions. Ses membres doivent remplir leur mission dans la liberté, en conscience et devant Dieu, sans aucune forme de contrainte ou de pression interne et externe. De leur comportement dépendra, en grande partie, une issue heureuse des résultats des urnes.

18. C'est la responsabilité du pouvoir organisateur de veiller au nombre suffisant des bureaux de vote, à la disponibilité de la logistique, au bon déroulement des opérations de vote et de dépouillement. Nous devons tirer les leçons des élections passées en limitant au maximum les cas d'irrégularité, de manipulation ou de fraude qui avaient été signalés, notamment la destruction du matériel des campagnes ou du scrutin, les omissions dans la compilation des résultats, la publication des résultats dans un climat tendu, les violences diverses entre membres de différents partis.

19. Il est du devoir du même pouvoir organisateur de garantir les mêmes droits dans l'accès aux médias de l'Etat et la liberté d'expression à toutes les tendances politiques sans aucune discrimination.

RECOMMANDATIONS

20. Les élections dans beaucoup de pays d'Afrique ont souvent donné le spectacle déplorable de violences, de contestations et de troubles divers. La CENCO prie et espère que la RD Congo saura tirer les conséquences de toutes ces expériences malheureuses pour s'engager résolument sur la voie d'élections libres et démocratiques en vue d'un Congo uni, fort et prospère.

21 C'est à la lumière de cet enjeu de taille que devra s'opérer le choix des hommes dont la RD Congo a besoin pour présider au destin de sa population durant les années à venir. A cet effet, nous recommandons :

- *A la population de redoubler de vigilance pour ne pas vendre sa conscience en échange de cadeaux et dons divers de la part de ceux qui les lui apportent en ce temps crucial, ni céder à la tentation du tribalisme ou du régionalisme ; elle devra s'impliquer d'une manière responsable dans le processus électoral ;*
- *Au Gouvernement de sécuriser la population et de prendre toutes les dispositions pour que le trésor public ne soit pas détourné aux fins de la campagne électorale ;*
- *A la police nationale et aux forces armées de garder leur caractère apolitique et républicain⁶ et de faire preuve de neutralité et de patriotisme, en évitant toutes formes de violence avant, pendant et après les élections ;*
- *Aux acteurs politiques de faire preuve de grande culture démocratique et de s'abstenir de toute forme de violence à l'égard de leurs adversaires politiques et de proposer des projets de société capables de promouvoir la RD Congo ;*

⁶ Constitution de la République Démocratique du Congo, articles 183 et 188.

- **Aux professionnels des médias**, conformément au code de déontologie de leur métier, de « ne pas déformer, dénaturer ou fausser, par leur formulation, par insistance, grossissement, omission ou manipulation, les opinions d'autrui, les titres ou les commentaires des articles qui doivent être traités avec impartialité et bonne foi »⁷ ;
- **A la Communauté internationale** d'accompagner la jeune démocratie congolaise en lui assurant l'appui logistique nécessaire pour la bonne tenue des élections et en déployant le moment venu des observateurs internationaux sans parti pris ;
- **Aux ecclésiastiques en RD Congo** de ne pas participer activement aux partis politiques et associations à caractère politique, ainsi qu'à la direction des institutions étatiques, quel qu'en soit le niveau, chargées d'organiser les élections⁸ ; de ne faire allégeance à aucun parti politique ;
- **Au clergé, en particulier**, de réserver la chaire de vérité à la prédication de la Parole de Dieu et de l'enseignement social de l'Eglise ; de **ne jamais accorder la parole aux acteurs politiques pendant les célébrations eucharistiques pour battre campagne**.⁹

CONCLUSION

22. L'Eglise catholique, fidèle à sa mission évangélisatrice et au souci de promotion humaine intégrale qui en fait partie intégrante¹⁰, accompagnera par la prière, la formation à l'éducation civique, ce processus électoral dont dépend l'avenir de la Nation congolaise.

23. Nous souhaitons tous que les prochaines élections se déroulent dans la transparence, la vérité et la paix pour inscrire notre pays dans le registre des nations respectables et dignes. Nous sommes convaincus que ce pari peut être gagné mais il faut un sursaut national et une véritable *metanoia*, un changement de cœur, de mentalité et de pratiques.

24. Nous confions la réussite du processus électoral à l'intercession de la Vierge Marie, Notre Dame de la paix, pour que s'élève un Congo nouveau, où règne la paix et réside la justice.

Fait à Kinshasa, le 25 février 2011

⁷ Observatoire des Médias Congolais (OMEC), *Code de déontologie des journalistes en RDC*, Gret, Kinshasa 2005, article 9.

⁸ Cf. *Déclaration du Comité permanent de la CENCO sur le comportement des ecclésiastiques face aux échéances électorales en RD Congo*, Kinshasa, 10 décembre 2010, 1.

⁹ Cf. Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des sacrements, *Instruction Redemptionis sacramentum* sur certaines choses à observer et à éviter concernant la Très Sainte Eucharistie, Cité du Vatican, 2004, n°78.

¹⁰ Cf. *La justice dans le monde*. Déclaration du Synode des Evêques de 1971 sur la justice (Doc cath, n° 1600), p. 12.